



La Porte du Hainaut

Communauté d'Agglomération

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Communautaire en date du Lundi 6 Février 2017
Convocation en date du Lundi 30 janvier 2017

Objet : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : Débat sur les orientations générales	
N° : 34/17	N° Actes : 2.1

Rapporteur : Madame Anne-Lise DUFOUR, Vice-Présidente chargée de l'Aménagement de l'Espace Communautaire, de la Mobilité et des Transports

Pôle : Aménagement du Territoire et Développement Durable
Direction : Aménagement du Territoire et Urbanisme

Présidence de : M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-Les-Eaux)

Secrétaire de Séance : M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 89

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 79
Membres présents : 70

M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-Les-Eaux) - Président

Mme Jocelyne LOSFELD (Douchy-les-Mines), Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain), M. Francis BERKMANS (Escoutpont), Mme Monique HERBOMMEZ (Sars-et-Rosières), M. Aymeric ROBIN (Raismes), M. Jacques LOUVION (Hordain), M. Salvatore CASTIGLIONE (Wallers), M. Yannick NISON (Hasnon), M. Christian MONTAGNE (Denain), M. Pascal JEAN (Neuville-sur-Escout), M. Jean-François DELATTRE (Haspres), Mme Marie-Claire BAILLEUX (Haulchin), M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord), M. Jean-René BIHET (Lourches) - Vice-Président(e)s

Mme Annie AVÉ-DELATTRE (Wasnes-au-Bac), M. Ali BENAMARA (Escaudain), M. Joël BEYAERT (Rumegies), M. Alain BOERAEVE (Rosult), M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde), Mme Any BROWERS (Bouchain), M. Bernard CARON (Wallers), Mme Sylviane CARPENTIER (Trith-Saint-Léger), M. René CHER (Raismes), M. Jean-Paul COMYN (Hérin), M. Daniel COTTON (Denain), Mme Hélène DA SILVA (Saint-Amand-les-Eaux), M. Gérard DAUMERIE (Denain), M. Jacques DELCROIX (Wavrechain-sous-Denain), M. Éric DELVAUX (Avesnes-le-Sec), M. Jean-Michel DENHEZ (Lieu Saint-Amand), Mme Annie DENIS (Denain), M. Akim DERGHAL (Denain), M. Waldemar DOMIN (Château-l'Abbaye), M. Jacques DUBOIS (Nivelle), M. Sébastien DUCHEMIN (Denain), Mme Nadine DUPONT (Denain), M. Yves GUÉPIN (Raismes), Mme Sabine HEBBAR (Denain), M. Norbert JESSUS (Trith-Saint-Léger), Mme Marie-Jeanne LASSELIN (Hérin), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (Flines-lez-Mortagne), M. Jean-Marie LECERF (Thiant), M. David LECLERCQ (Saint-Amand-les-Eaux), M. Michel LEFEBVRE (Millonfosse), Mme Joëlle LEGRAND (Escoutpont), M. Bruno LEJEUNE (Oisy), Mme Carole LELEU (Brillon), M. Charles LEMOINE (Roelux), Mme Jeannette MARCUZZI (Escaudain), M. Jean-Claude MESSAGER (Lecelles), Mme Christine NELAIN (Abscon), Mme Hanane OUT MAGHOUST (Saint-Amand-les-Eaux), Mme Marie-José PAILLOUSSE (Raismes), M. Christophe PANNIER (Bruille-Saint-Amand), Mme Sylvia POTIER (Raismes), M. Fabien ROUSSEL (Saint-Amand-les-Eaux), M. Jean-Paul RYCKELYNCK (Haveluy), M. Bruno SALIGOT (Escaudain), M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-sur-Selle), M. Michel SION (Escaudain),

Mme Laurence SZYMONIAK (Wallers), M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-Ostrevant), Mme Christabel TOURNOIS (Saint-Amand-les-Eaux), M. Patrick TRIFI (Raimes), M. Michel VENIAT (Douchy-les-Mines), Mme Annie WAETERLOOS (Hasnon), Mme Micheline WANNEPAIN (Raimes), M. Francis WOJTOWICZ (Douchy-les-Mines), Mme Isabelle ZAWIEJA (Roeux) - Conseillers(ères) communautaires titulaires

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 10

M. Jean-Noël BROQUET (Thun-Saint-Amand) a donné pouvoir à M. Michel LEFEBVRE (Titulaire)
Mme Virginie CARLIER (Douchy-les-Mines) a donné pouvoir à M. Francis WOJTOWICZ (Titulaire)
Mme Isabelle D'HERBECOURT (Denain) a donné pouvoir à M. Akim DERGHAL (Titulaire)
M. Gilbert DÉFOSSÉ (Abscon) a donné pouvoir à Mme Christine NELAIN (Titulaire)
M. Jean-Marie HUART (Mastaing) a donné pouvoir à M. Ludovic AIGUIER (Suppléant)
M. Michel LEFEBVRE (Douchy-les-Mines) a donné pouvoir à Mme Jocelyne LOSFELD (Titulaire)
M. André LEPRÉTRE (Wavrechain-sous-Faulx) a donné pouvoir à M. Laurent MARÉCHAL (Suppléant)
Mme Yamina MOHAMED (Denain) a donné pouvoir à M. Daniel COTTON (Titulaire)
Mme Bernadette SOPO (La Sentinelle) a donné pouvoir à M. Jean-René BIHET (Titulaire)
M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain) a donné pouvoir à Mme Any BROWERS (Titulaire)

Membres absents excusés : 9

Vice-Président : M. Michel BLAISE (Bellaing)

Conseillers(ères) communautaires : M. Claude CAULIEZ (Escaudain), M. Clotaire COLIN (Trith-Saint-Léger), Mme Claudine DEROEUX (Saint-Amand-les-Eaux), M. Michel DEWITTE (Bousignies), Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (Lourches), M. Bertrand HUART (Hélesmes), M. Didier LEGRAIN (Saint-Amand-les-Eaux), M. Éric RENAUD (Saint-Amand-les-Eaux)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-1 et suivants,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi ENL,

Vu la loi n°2014-366 du 27 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové dite loi ALUR,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°419/15 en date du 19 octobre 2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

Vu l'avis de la Conférence Intercommunale d'Urbanisme en date du 9 janvier 2017,

Vu l'avis du Comité de Pilotage associant les Personnes Publiques Associées en date du 16 janvier 2017,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), La Porte du Hainaut a bénéficié du dispositif de report des échéances de droit commun concernant les documents d'urbanisme, à savoir :

- L'intégration des dispositions de la loi Grenelle aux PLU au plus tard le 1^{er} janvier 2017,
- La mise en comptabilité des PLU avec les SCOT en vigueur dans un délai de 3 ans après leur approbation,
- La caducité des POS, non transformés en PLU, au 31 décembre 2015.

En effet, une dérogation a été introduite en faveur des EPCI ayant lancé une procédure d'élaboration d'un PLUi, consistant en un report des échéances ci-dessus mentionnées, aux conditions suivantes :

- Une procédure d'élaboration du PLUi engagée avant le 31 décembre 2015, ce qui est le cas en ce qui concerne le PLUi de La Porte du Hainaut,
- Un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) avant le 27 mars 2017,
- Une approbation du PLUi avant le 1^{er} janvier 2020.

Dans le cadre de la procédure d'élaboration de son PLUi, La Porte du Hainaut est ainsi tenue d'organiser un débat sur les orientations générales du PADD en Conseil Communautaire avant le 27 mars 2017.

C'est afin de respecter cette obligation qu'il a été décidé de débattre sur les orientations générales du PADD au présent Conseil Communautaire, étant précisé que celui-ci sera invité à un deuxième débat sur un PADD finalisé à l'automne de cette année.

Le PADD, outil prospectif, permet de définir les principaux objectifs et les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues en matière notamment de cadre de vie, d'économie, d'habitat, de déplacements, d'environnement, de consommation d'espace, etc. dans les conditions énoncées à l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme. De plus, dans le respect des grands principes énoncés aux articles L.101-1 et L.101-2 du Code de l'urbanisme, il exprime les volontés et ambitions de la collectivité pour les 10 à 15 prochaines années, ainsi que la stratégie de développement qu'elle retient pour les atteindre. Le PADD traduit ainsi le projet de territoire de La Porte du Hainaut à l'horizon 2030.

Le débat à mener ce jour sur les orientations générales du PADD se fonde sur un avant-projet, fruit d'importants travaux menés depuis le début de 2016.

Ces travaux ont permis, dans un premier temps, d'établir un diagnostic territorial comprenant un état initial de l'environnement, co-construit et partagé avec l'ensemble des élus, acteurs clés du territoire dont les personnes publiques associées à l'élaboration du PLUi.

Sur la base de ce diagnostic, le travail collaboratif s'est poursuivi dans le cadre d'ateliers, de réunions du comité de pilotage et de la Conférence Intercommunale d'Urbanisme, afin d'identifier les enjeux, d'exprimer les ambitions, de fixer les objectifs et de définir les grandes orientations de La Porte du Hainaut pour les atteindre.

A la fois rural et urbain, minier et industriel, La Porte du Hainaut présente une grande diversité de territoires, qui doivent nourrir le PADD. C'est l'objet des travaux des prochains mois qui viendront préciser et enrichir le projet présenté aujourd'hui dans le respect des orientations débattues ce jour. C'est à cette fin que le Conseil communautaire sera invité à débattre une nouvelle fois sur le projet de PADD finalisé.

Le projet soumis à débat ce jour s'articule autour de 2 grands objectifs : le développement économique et la croissance de la population. Il décline 4 grands axes, sous 2 ambitions :

La Porte du Hainaut – Terre d'accueil et d'excellence entre forêt et rivières

- Axe 1 : Valoriser nos atouts pour offrir un cadre de vie d'excellence et écoresponsable à nos habitants et visiteurs
- Axe 2 : Neutraliser les vecteurs d'un regard négatif

La Porte du Hainaut – Une Mine de talents

- Axe 3 : Etre innovant et audacieux
- Axe 4 : Participer au dynamisme du Valenciennois, bassin de vie majeur de la Région Hauts-de-France

Les observations formulées par les élus seront prises en compte dans le cadre des réunions prévues pour finaliser le projet de PADD.

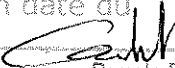
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu :

- prend acte de la tenue ce jour, en séance, d'un débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- prend acte de la tenue d'un deuxième débat à l'automne 2017, sur un document finalisé.

La présente délibération n'est pas soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Wallers, le Lundi 06 février 2017

Acte rendu exécutoire
par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du **15 FEV. 2017**

Le Président
Pour le Président et par délégation
Clotilde GOUBERT
Directrice des Affaires Juridiques
et Instances

Le Président

Alain BOCQUET

